



La taxe d'apprentissage

L'IFSI/IFAS de Chartres est habilité à recevoir la taxe d'apprentissage au titre des catégories A et B. L'institut, remercie vivement, dans le cadre de la taxe d'apprentissage collectée pour l'année 2018, ses partenaires donateurs. Cette contribution permet, notamment, d'améliorer les conditions de formation et de développer les nouvelles technologies utilisées pour former nos futurs professionnels de santé inscrits dans notre Institut de formation.

Les partenaires 2020

SARL ABJ AUTO - 8 rue des Chênes 28600 LUISANT

B.S.M. - 20 rue de la Tonnellerie 28000 CHARTRES

CHAPE LIQUIDE LEDOUX 28 – 5 Allée du Bois de Gueslin 28630 MIGNIERES

CHARTRES DEVELOPPEMENT IMMOBILIER – 7 Place des Halles 28000 CHARTRES

CLINIQUE LA BOISSIERE - 22 rue de la Boissière 28630 NOGENT-LE-PHAYE

COMPTOIR METALLURGIQUE CHARTRAIN - 54 rue du Château d'eau 28300 MAINVILLIERS

D-LINK France – Immeuble Place Ovale, 14 Place Georges Pompidou 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

GMF - 7 rue Maurice Fabre CS 46501 35065 RENNES CEDEX

GROUPE ELSAN (Hôpital Privé d'Eure-et-Loir) 2 Rue Roland Buthier 28300 MAINVILLIERS

HERY Bruno EURL – 3 rue des Tilleuls 28700 HOUVILLE-LA-BRANCHE

INSTITUT DE DIABETOLOGIE NUTRITION CENTRE (MAINVILLIERS)

LA VOVEENNE SARL - Zone Multi-Activités Rue Pasteur 28150 VOVES

LE BEFORE SARL – 2 rue Mondétour 28630 NOGENT-LE-PHAYE

OPTIC 2000 – 13 Place des Halles 28160 BROU

RESIDENCE LE PARC SAINT-CHARLES (CHARTRES)

TRANSCOL 28 - Zone Multi-Activités Rue Pasteur 28150 VOVES

Pour plus d'informations :

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22574>

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/taxe-apprentissage>